



DELIBERATION N°04/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 19-427 : Bourgneuf - ALP'ARC

Demandeur : cœur de Savoie pour syndicat mixte ARC ISERE

Portage en cours : 0 € - portage validé : 1 600 000 €

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Le syndicat mixte Arc-Isère projette l'extension de son parc d'activité en trois tranches. Afin d'atteindre cet objectif, il a fait appel à l'EPFL de la Savoie, qui a pour mission d'acquérir le foncier sur cet espace au débouché de la vallée de la Maurienne, en amont de la zone de confluence de l'Arc et de l'Isère, et à proximité directe d'une plateforme de ferroutage.

Deux tranches ont été négociées en 2011 et revendues au syndicat mixte en 2015 (la première et la troisième). ARC ISERE sollicite l'EPFL pour négocier à l'amiable la 2e tranche qui est constituée des bâtiments ruraux et d'habitation alors que parallèlement une déclaration d'utilité publique est en cours d'élaboration.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bourgneuf	ZN10	BAROUCHAT	1 373 m <sup>2</sup>	Prés	NC	1 800 831.50 € Indemnités comprises
Bourgneuf	ZN12	BAROUCHAT	2 840 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN13	BAROUCHAT	870 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN34	BAROUCHAT	2 050 m <sup>2</sup>	Sols	NC	
Bourgneuf	ZN35	BAROUCHAT	851 m <sup>2</sup>	Sols	NC	
Bourgneuf	ZN55	BAROUCHAT	392 m <sup>2</sup>	Sols	NC	
Bourgneuf	ZN60	BAROUCHAT	982 m <sup>2</sup>	Prés	NC	
Bourgneuf	ZN62	BAROUCHAT	47 776 m <sup>2</sup>	Bois (Noyeraie ou noyers)	NC	
Bourgneuf	ZN64	BAROUCHAT	2 529 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN66	BAROUCHAT	18 033 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN89	BAROUCHAT	5 491 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN101	BAROUCHAT	824 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN103	BAROUCHAT	22 155 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN126	BAROUCHAT	114 320 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
<b>TOTAL</b>			<b>220 486 m<sup>2</sup></b>			

Apposé de réception en préfecture  
073-487899056-20190205-DELC04-2019-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2019  
Date de réception préfecture : 13/02/2019

**DELIBERATION N°04/2019**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

<b>VOTE :</b>	
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

Le 11/02/2019  
Le Président  
Jean-Marc LÉOUTRE



Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20190205-DEL04-2019-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2019  
Date de réception préfecture : 13/02/2019